



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français,

République & Socialisme

Monsieur Jean-Michel BLANQUER,

Ministre

Ministère de l'éducation nationale

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

Paris, le 08 décembre 2017

Objet : saisine à propos de la Fondation Espérance banlieues

Monsieur le Ministre,

Le 22 novembre dernier, la commission permanente Conseil régional d'Île-de-France, sur proposition de l'exécutif régional, a voté une subvention d'un montant de 50 000€ allouée à la Fondation Espérance Banlieues.

Cette Fondation Espérance banlieues est un réseau d'établissements hors contrat qui a comme projet de s'implanter dans les quartiers populaires. Ne se conformant aucunement, de par leur statut aux programmes scolaires nationaux, cette Fondation explique que son action éducative est animée par la lutte contre le risque de « *l'éclatement communautariste* ». Son projet éducatif est, en somme, de rebâtir une unité nationale autour des valeurs morales du catholicisme.

Bénéficiant d'une image médiatique favorable du fait d'une stratégie de communication d'ampleur, cette Fondation revendique le droit au financement public. Elle peut déjà, de par son statut d'utilité publique accordé par Xavier Darcos, Ministre de l'Education nationale, en 2007, recueillir des dons défiscalisés et ainsi, par une forme détournée, être subventionnée par de l'argent public.

En novembre 2016, la Région Ile-de-France avait déjà subventionné avec de l'argent public à hauteur de 35 000 euros cette fondation. Cette deuxième subvention est, à nouveau, problématique : une collectivité territoriale finance des écoles privées hors contrat sans aucune contre-partie, sans aucun contrôle de la puissance publique à la fois sur les contenus des enseignements et sur le recrutement du personnel. Ce soutien financier avec de l'argent public ne pouvant s'effectuer dans le cadre d'un financement classique, c'est donc sous l'angle de la lutte contre le décrochage scolaire que cette subvention s'opère.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 53 85

La fiche projet va jusqu'à préciser concernant les moyens qu' « *une attention toute particulière est portée au recrutement des professeurs des établissements Espérance banlieues qui sont choisis non seulement pour leurs compétences académiques mais également pour leurs talents d'éducateur* ». Le soutien scolaire se déroulera dans les salles de classe... C'est donc bien un moyen de contourner l'interdiction d'un financement direct par de l'argent public d'une structure hors contrat qui s'opère.

L'illégalité d'un tel financement est donc réelle. En tant que Ministre de l'Education nationale, nous vous demandons donc de vous positionner sur ce financement public d'une école privée hors contrat. Si l'Etat, par votre voix, restait silencieux, cela serait préjudiciable mais pourrait aussi être interprété comme une jurisprudence de ce qui est toléré par l'Etat.

D'autre part, les résultats scolaires de ces écoles sont bien en deçà de la moyenne des écoles des mêmes secteurs lors du Diplôme national du brevet notamment. Lorsque les élèves veulent revenir dans l'enseignement public, ils connaissent de grandes difficultés car ils sont considérés déscolarisés et doivent s'inscrire là où ils trouvent de la place, parfois très loin de chez eux. Sans oublier que nombre d'entre eux se voient dans l'obligation de redoubler, parfois deux classes, car ils n'ont pas le niveau requis pour leur classe d'âge. Des plaintes ont également été déposées par des parents pour « violence sur mineurs de moins de quinze ans », « non assistance à personne mineure en danger » et aussi « abus de confiance » contre le Cours Ozanam, école de ce réseau à Marseille.

Ces deux faits interrogent et nous considérons qu'il est du devoir de l'Etat de garantir la protection des enfants mais aussi d'assurer le respect de leur liberté de conscience, ce qui n'est pas le cas dans ces écoles.

Nous vous demandons donc de diligenter une enquête sur les conséquences et les résultats de ces cours sur le parcours scolaires et l'intégrité physique et morale des enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Céline MALAISÉ
Présidente



